

Conseil de Communauté

Délibération n°1102018

Jeudi 27 septembre 2018 – 18h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Publication : 05/10/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept septembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Saussines, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON, M. Pierre SOUJOL, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Richard PITAVAL, Mme Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Richard PITAVAL, Mme Annabelle DALLE représentée par Philippe MATHAN, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, M. Jérôme PIETRERA représenté par Maryvonne SABATIER et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absents excusés : MM. René HERMABESSIERE et Philippe MOISSONNIER.

Secrétaire de séance : M. Henry SARRAZIN

Objet : Marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO106) – Attribution

Monsieur Jean-Jacques Esteban, vice-président délégué aux moyens techniques, au suivi des travaux, à la sécurité et la salubrité publique, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a lancé une consultation sous le numéro AO 106, concernant la maintenance multitechnique de ses bâtiments, selon une procédure d'appel d'offres ouvert (en application des articles 42-1° a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 25-I 1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Les prestations dudit marché sont réparties en 4 lots spécifiques :

- Lot 1 : Maintenance préventive des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 2 : Maintenance corrective des installations de chauffage, climatisation, ventilation et traitement de l'air ;
- Lot 3 : Maintenance préventive des courants électriques faibles et forts ;
- Lot 4 : Maintenance corrective des courants électriques faibles et forts.

Cette consultation a été lancée par publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 18 mai 2018 sur le site du JOUE, du BOAMP et sur le profil acheteur de la CCPL.

A la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 29 juin 2018 à 12h00, 4 candidatures ont été reçues dans les délais.

Conformément aux articles 67 et suivants du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 juillet 2018, a attribué le marché de maintenance multitechnique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, aux entreprises suivantes :

- MTO EUROGEM pour le lot 1, avec un montant global et forfaitaire de 7.106,25 € HT par an ;
- ENGIE COFELY pour le lot 2, d'après les prix unitaires inscrits au BPU ;
- EUROGEM pour le lot 3, avec un montant global et forfaitaire de 4.040,00 € HT par an ;
- ENERGYS SAS pour le lot 4, d'après les prix unitaires inscrits au BPU.

Le marché est conclu pour une durée d'1 an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit à trois reprises, pour une durée identique, sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE l'attribution du marché de maintenance multi technique des bâtiments de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (AO 106) : pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, à compter de la date de notification avec les attributaires suivants :

- MTO EUROGEM pour le lot 1, avec un montant global et forfaitaire de 7 106,25 € HT par an ;
- ENGIE COFELY pour le lot 2, d'après les prix unitaires inscrits au BPU ;
- EUROGEM pour le lot 3, avec un montant global et forfaitaire de 4 040,00 € HT par an ;
- ENERGYS SAS pour le lot 4, d'après les prix unitaires inscrits au BPU.

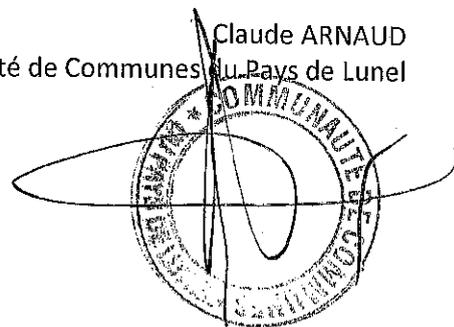
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 05/10/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex